

Ultra-Fresh* 95

COMMERCIAL – INDUSTRIEL

Poudre



ATTENTION

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

No D'HOMOLOGATION 25887

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF: Diiodomethyl P-tolyl Sulfone 93.15%

AFFICHER UNE COPIE DE CETTE ÉTIQUETTE DANS LA ZONE DE TRAITEMENT

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PEUT IRRITER LES YEUX. PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU.

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur muni d'une cartouche antivapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.

Limiter la quantité de principe actif (p.a.) manipulée à 1,045 kg par personne par jour. Cette restriction vise à réduire au minimum l'exposition des utilisateurs. L'application peut devoir être effectuée sur plusieurs jours, ou par plusieurs personnes. Lavez-vous complètement après manipulation.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES: Les poussières en suspension dans l'air représentent un risque d'explosion et d'incendie.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES: Toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les ruisseaux, les estuaires des étangs, des mers ou d'autres eaux.

ÉLIMINATION:

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
- 2) Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale.
- 3) Rendre le contenant inutilisable.
- 4) Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.
- 5) Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

ENTREPOSAGE:

Entreposer dans un endroit frais et sec dans le contenant original. Éviter l'exposition à la lumière du soleil. Éviter la contamination avec cétone et bases fortes. Ne pas contaminer l'eau et les denrées alimentaires lors de l'entreposage, du nettoyage ou de l'élimination de l'équipement.

MODE D'EMPLOI

Pas pour l'usage dans les produits conçus pour matériaux d'emballage pour aliments ou dans les secteurs où la nourriture est entreposée, manipulés ou traités.

UTILISATION DANS LES DISPERSIONS DE COLORANT

Ultra-Fresh* 95 est un agent anti-moisissures et un anti-algues pour les dispersions de colorant. NE PAS utiliser ce produit dans les jouets ou avec la peinture au doigt. Les niveaux d'utilisation dépendent sur la formulation peinture à protéger et de la sévérité prévue des états de champ. Dans des dispersions de colorant, employez Ultra-Fresh* 95 aux concentrations s'échelonnant de 0,02-0,0391% (substance active de p/p). Un procédé suggéré doit ajouter l'eau, Ultra-Fresh* 95, glycols, agents mouillants et puis colorants dans le procédé de dispersion. La dose d'application maximale de l'ingrédient actif de 0,3% (ou 36 kg de produit par 10000 litres de peinture) ne doit pas être dépassée. Il est suggéré que le formulateur effectue des essais sur le terrain à l'intérieur des taux inscrits sur l'étiquette afin de déterminer le meilleur taux pour la préservation de leur peinture. Il est recommandé de ne pas caissier les éclats de peinture ou de la poussière infiltrer l'eau. NE PAS placer les pièces peintes dans l'eau avant que la peinture ne soit complètement durcie.

Les peintres professionnels qui UTILISENT UN PULVÉRISATEUR SANS AIR COMPRIMÉ doivent porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, une casquette de peintre et un respirateur muni d'une cartouche antivapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides. **UTILISATION DANS LE LATEX CALFEUTRE ET DES ADHÉSIFS**

Ultra-Fresh* 95 est recommandé pour l'usage en adhésifs et scellants où la croissance de moisissures sur le produit appliqué peut être un problème. Les quantités suggérés (% en poids, la substance active) sont; Adhésifs pour Carreau de Céramique 0,02-0,04, Encolle pour le Papier Peint De Vinyle 0,02-0,04, Mastics 0,05, Latex Calfeutre 0,05. Additionnez Ultra-Fresh* 95 au point dans le procédé de production où le mélange suffisant assurera la bonne suspension des matériaux comme d'autres ingrédients sont ajoutés.

Fabriqué pour; Microban Canada Inc.
3080 Yonge Street, Suite 6060,
Toronto, Ontario, Canada M4N 3N1

Ultra-Fresh est un trademark de Microban Products Company

No D'HOMOLOGATION 25848 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.